

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SKIKDA
DAIRA DE AIN KECHRA
COMMUNE Ouldja Boulbalout
NIF : 098421355166711

***AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ***

En application des dispositions du décret présidentiel Article 65 n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public., notamment les articles 65-72 De l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'un appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales deuxième fois après infructueuse paru dans la presse électronique : ALGERIE 54 *le 07/05/2026 et Alhirak alikhbari le 10/05/2026 et le journal national * el Massa * le 17/05/2026 et le journal national * EL HAYAT * le 12/05/2026
Portant le projet :

Revêtement en béton bitumineux de la route communale de Boulbelout sur 1.7km
Et suite au procès-verbal de jugement des offres, la commission a attribué le projet de provisoirement à l'entreprise citée ci-dessous selon les critères d'évaluation des offres au cahier des charges

<u>Projet</u>	ETP NIF	MONTANT Corrigé/ TTC DA	Note Technique/100	Delai De Réalisation	observation
Revêtement en béton bitumineux de la route communale de Boulbelout sur 1.7km	SARL BOUSTIL RABAH 099821014207076	29.941.590.00	80	03 mois	Moin-disant Qualifié techniquement

Conformément aux dispositions de l'article : 56 de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics., tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans les journaux, les recours doivent être déposés auprès du secrétariat de la commission des marchés.